

ARRETE FIXANT LA LISTE DES CORRECTEURS DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX SESSION 2026

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or

- Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 325-1 et suivants et R. 325-4 et suivants,
- Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,
- Vu le décret n° 92-900 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté d'ouverture du concours externe et du concours interne pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux en date du 12 décembre 2025 et déposé même jour en Préfecture,
- Vu l'arrêté fixant les admis à concourir au concours externe et au concours interne pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux en date du 16 avril 2026 et déposé le 17 avril 2026 en Préfecture

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours interne et externe de bibliothécaire territorial session 2026 est arrêtée comme suit :

- Epreuve de composition, spécialité « bibliothèques » :
 - o Madame Monique JOUTEL, Bibliothécaire en retraite
 - o Monsieur Éric BLANCHEGORGE, Conservateur en chef du Patrimoine à la Ville de Troyes

- Epreuve de composition, spécialité « documentation » :
 - o Madame Monique JOUTEL, Bibliothécaire en retraite
 - o Monsieur Éric BLANCHEGORGE, Conservateur en chef du Patrimoine à la Ville de Troyes

- Epreuve d'étude de cas, spécialité « bibliothèques » :
 - o Madame Jenny RIGAUD, Attaché principal en retraite
 - o Monsieur Éric BLANCHEGORGE, Conservateur en chef du Patrimoine à la Ville de Troyes

- Epreuve d'étude de cas, spécialité « documentation » :
 - o Madame Jenny RIGAUD, Attaché principal en retraite
 - o Monsieur Éric BLANCHEGORGE, Conservateur en chef du Patrimoine à la Ville de Troyes

- Epreuve de note de synthèse, soit sur les lettres et les sciences humaines, soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques, soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques (concours externe) :
 - o Madame Jenny RIGAUD, Attaché principal en retraite,
 - o Madame Sandrine MARICHEZ, Conseillère municipale à la Mairie de Varanges

- Epreuve de note de synthèse, soit sur les lettres et les sciences humaines, soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques, soit sur les sciences juridiques, politiques ou économiques (concours interne) :
 - o Madame Sandrine MARICHEZ, Conseillère municipale à la Mairie de Varanges
 - o Madame Christine BANDIERA-JARREAU, Professeur de Français.

ARTICLE 2

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon (22 rue d'Assas 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché dans les locaux du centre de gestion et dans ceux des centres de gestion parties à la convention
- transmis à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or

Fait à DIJON, le 30.04.2026

La Présidente

Patricia GOURMAND